

**SOMMAIRE DES ARTICLES**

- Édito.....	p 2
- Le projet de territoire du Grand Dijon.....	p 3
- Le Grand Dijon « Zéro pesticides » : ça avance.....	p 6
- Oui aux vignobles « Côte de Dijon », mais sans pesticides.....	p 8
- Labellisation Apicité : des paroles aux actes.....	p 10
- Dijon adhère au Club des Territoires Un plus Bio .....	p 12
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacements ( PLUI-HD) : un nouveau pas vers la transition écologique.....	p 14
- Mobilités actives : conforter les avancées, répondre aux attentes, améliorer la qualité de l'air et du cadre de vie.....	p 17
- Une tarification de l'eau plus juste et plus écologique : le Grand Dijon expérimente la tarification sociale de l'eau .....	p 19
- « Jardin Partagé de la Vapeur », un véritable exercice d'écocitoyenneté.....	p 21
- Plus d'équité dans les loyers acquittés par les clubs sportifs professionnels.....	p 23
- Le compteur Linky, un outil au service de la transition énergétique ? Bilan de la réunion publique du 14 novembre 2016.....	p 24
- Etude du Grand Dijon sur la tarification incitative de la gestion des déchets.....	p 27
- Vigilance des élus EELV de Dijon et du Conseil Départemental de la Côte d'Or sur les traités transatlantiques : Vœu CETA.....	p 29
- Nous contacter.....	p 31





## EDITO

La victoire de Donald Trump aux Etats-Unis, le Brexit, les guerres du Moyen-Orient, la crise des réfugiés montrant l'Union Européenne aux abonnés absents, les attentats en France, les pollutions menaçant l'environnement et la biodiversité, l'augmentation des inégalités sociales, nos institutions obsolètes, les crispations identitaires jalonnent l'année 2016 confirmant les incertitudes du monde. En ce début d'année, en France, ces incertitudes caractérisent la préparation des élections nationales, présidentielle et législatives. Pour les écologistes, il s'agit d'allier l'urgence de la lutte contre le changement climatique avec un renouveau démocratique et européen. Alors que les thèmes préfigurant la campagne présidentielle surfent sur les replis nationalistes, les attaques contre les services publics et la Sécurité Sociale, le tout sécuritaire, les écologistes sont d'autant plus déterminés à proposer leur projet.

Ce projet c'est celui des solutions pour résoudre le chômage, tisser les solidarités et permettre à toutes et tous de vivre mieux dans un environnement préservé. C'est celui qu'en tant qu'élus locaux nous promovons dans nos différentes actions pour amortir les effets d'une crise globale. Ainsi, nous maintenons fermement nos priorités pour maintenir des services et des équipements publics et des transports de qualité dans un cadre de vie préservé grâce aux mesures environnementales. Cependant ces efforts locaux, comme dans d'autres territoires où les élus écologistes œuvrent, doivent être consolidés par des économies nationales et européennes plus redistributives pour répondre aux attentes de nos concitoyens en terme de justice sociale. Et seule la conversion écologique de l'économie dans les filières vertes, le bâtiment, les énergies renouvelables, les transports en commun et l'agriculture biologique, est en mesure d'offrir cette perspective. Et face aux incertitudes actuelles, nous voulons convaincre que ce qui est possible localement peut l'être au niveau national.

C'est avec une certaine solennité et convaincus de nos engagements, que nous vous souhaitons une belle année 2017 faite d'espoirs de paix dans un environnement préservé.

*Catherine HERVIEU, Stéphanie MODDE, Patrice CHATEAU, SANDRINE HILY, Frédéric FAVERJON, Christine DURNERIN, Jean-François BUIGUES et Philippe SCHMITT*



## LE PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND DIJON

Le projet de territoire du Grand Dijon a été adopté lors du conseil de communauté urbaine du 22 décembre. Il est le fruit du travail engagé au printemps 2015 à l'initiative d'Alain Millot, alors président du Grand Dijon (voir Lettre n°4) à partir de 3 ambitions : développement durable, rayonnement et attractivité, gouvernance de proximité.

Si ce projet de territoire a pu être adopté à une large majorité (exceptés les groupes de droite), c'est que l'intercommunalité sur le Grand Dijon a une longue histoire. En effet, elle a débuté dans les années 1970 avec l'organisation d'un réseau de transports urbain collectif ambitieux. A partir de cette intuition visionnaire en terme de développement durable, l'intégration intercommunale aboutissant au projet de territoire a franchi différentes étapes, notamment en 2002 avec le contrat d'agglomération. Celui-ci a permis les différents équipements bien identifiés comme le Zénith, la piscine olympique, la station d'épuration des eaux usées de Longvic et le réseau de chaleur. Il a aussi permis le renforcement de son attractivité et des réponses aux défis tels que la croissance démographique avec une politique de l'habitat mieux adaptée, un réseau de transports en commun plus efficace, une meilleure prise en compte de l'environnement et des solidarités entre les communes.

Depuis, il y a eu le double classement UNESCO des Climats et Repas gastronomique français ainsi que le projet de Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, le statut de Capitale régionale en janvier 2016 et le futur statut de Métropole. De plus, face aux interrogations quant aux ressources des collectivités, le Grand Dijon a souhaité redéfinir sa stratégie de développement et d'aménagement du territoire.

Ainsi, à partir des trois ambitions le projet de territoire du Grand Dijon a été élaboré autour de sept axes d'actions à l'horizon 2020-2025 :

- Soutenir la croissance démographique
- Fortifier l'économie du présent par l'excellence
- Miser sur la révolution numérique pour bâtir l'économie du futur
- Faire du tourisme un acteur majeur du développement
- Réussir la transition écologique
- Favoriser les nouvelles mobilités
- Mettre en œuvre le bien vivre ensemble

C'est une véritable feuille de route pour le mandat 2014/2020 et au-delà qui a valeur d'engagement pour les élus communautaires.

Comme nous l'avons exposé dans notre lettre d'informations de janvier 2016, cette feuille de route est le fruit d'une démarche collective, les élus municipaux des 24 communes ayant été conviés à plusieurs ateliers de travail thématiques.

Les élu-es EELV ont participé activement aux travaux d'élaboration du projet avec une implication forte durant tout le processus. Notre implication tenace a permis d'améliorer considérablement la partie environnementale du projet. En effet, dans la version initiale présentée en amont de la validation du 10 septembre 2016, la transition écologique était réduite à la transition énergétique.

Nous avons alors réalisé un important travail d'amendements afin que la protection de la ressource en eau, la lutte contre les nuisances atmosphériques et sonores ainsi que la préservation des espaces naturels et agricoles deviennent également des priorités.

C'est donc avec satisfaction que nous avons fait ajouter trois chapitres essentiels au titre 5 relatif à la transition écologique :

### **Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles**

La biodiversité urbaine et l'agriculture durable favorisent l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et améliore la qualité du cadre de vie.

- Aménager une trame verte, reliant les écoquartiers et les zones d'activités, et le long des pistes cyclables.
- Faire du Domaine de la Cras la vitrine d'une agriculture durable sans pesticides.
- Développer les jardins partagés.
- Créer une légumerie afin d'augmenter la part des produits biologiques locaux dans la restauration scolaire et d'accompagner le développement de la filière biologique locale.
- Poursuivre les politiques en faveur des zones humides.

### **Gérer durablement la ressource en eau**

L'approvisionnement en eau de l'agglomération est vulnérable car ses captages locaux (Ouche, Suzon, Norges, nappe Dijon Sud) sont situés en zone de répartition des eaux (ZRE) avec une insuffisance chronique de la ressource par rapport aux besoins. Il est donc essentiel d'adopter une gestion économe de la ressource et de préserver la qualité afin de réduire les coûts des traitements.

- Définir des règles appropriées en matière d'urbanisme pour soutenir les économies d'eau.
- Créer des systèmes de récupération des eaux pluviales.
- Limiter le ruissellement en zone rurale (haies...) et urbaine (diminution de l'imperméabilisation...).
- Développer les pratiques agricoles vertueuses comme l'agriculture biologique sur les zones de captages et favoriser l'émergence de circuits courts pour consolider leur viabilité économique.
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales de bonne qualité.

### **Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances liées au bruit**

- Mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités Actives
- Dans le cadre de l'appel à projet « villes respirables en 5 ans », expérimenter les zones à circulation restreinte ou apaisée, qui peuvent être mises en place dans les agglomérations couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).
- Réaliser un plan de prévention du bruit dans l'environnement afin de mieux cibler les zones exposées.



Nous regrettons cependant l'absence d'un Conseil de Développement, instance représentative des acteurs économiques, sociaux, culturels et scientifiques issus de la société civile. Alors que l'article L. 521719 du CGCT, issu de la loi MATPAM oblige les Métropoles à se doter d'un Conseil de Développement, le Grand Dijon se prive ainsi de l'expertise citoyenne et de l'opportunité de renouveler sa gouvernance afin de renforcer les liens avec les habitants.

Pour conclure, nous reprenons la teneur des propos de Catherine Hervieu lors de la présentation du projet à l'ensemble des conseillers municipaux du Grand Dijon le 10 septembre : « c'est le 8 août qu'a eu lieu cette année, le « jour de dépassement », celui à partir duquel l'humanité vit à crédit sur l'ensemble des ressources de la planète pour l'année en cours. Il y a quarante ans, ce jour arrivait en novembre. Cette accélération de la dette écologique, loin de nous téjaniser, doit nous trouver mobilisés pour y faire face. C'est de notre responsabilité politique : tendre vers l'exemplarité au niveau local, c'est contribuer à bousculer les lourdeurs nationales et les blocages européens. Le projet de territoire nous permet de dégager beaucoup de pistes concrètes et d'agir en cohérence dans le bien vivre ensemble et dans le développement de notre métropole. Il nous permet de faire face aux grands enjeux environnementaux, climatiques et démocratiques du XXIème siècle ».

*Catherine Hervieu, Vice-présidente du Grand Dijon,  
Membre du comité de pilotage du projet de territoire*



*Frédéric Faverjon, Vice-président du  
Grand Dijon*

*Stéphanie Modde, Adjointe au Maire de Dijon et  
conseillère communautaire*



*Patrice Château, Adjoint au maire de Dijon*

*Sandrine Hily, Conseillère municipale déléguée de Dijon*



*Christine Durnerin, Conseillère municipale de Dijon,  
Présidente du Syndicat de Bassin de l'Ouche (SBO)*

*Jean-François Buigues, Conseiller municipal  
délégué de Chenôve*



*Philippe Schmitt, Adjoint au maire de Quetigny*



## LE GRAND DIJON « ZERO PESTICIDES »: ÇA AVANCE !

**La bataille contre les pesticides constitue un enjeu sanitaire et environnemental majeur : nous en avons fait une de nos priorités d'actions. C'est ainsi qu'à l'initiative des élu-es EELV, le Grand Dijon lors du conseil du 29 septembre 2016 a adopté un vœu, « le Grand Dijon, vers une Métropole sans pesticides », à l'unanimité moins 4 abstentions. Certaines communes du Grand Dijon ayant déjà engagé sur leur territoire la démarche « Zéro Pesticides » (à l'instar de Dijon : voir le vœu que nous avons fait adopté lors du conseil municipal de Dijon du 23 mai dans la lettre n°5), nous avons fait valoir la cohérence environnementale sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Ce qui a été bien compris par nos collègues si on se réfère au résultat du vote. Nous restons mobilisés pour que la bonne application de ces vœux en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire.**

« De par ses pratiques agricoles, la France est le premier consommateur européen de pesticides et le troisième au niveau mondial. Pesticides toxiques pour la santé et notre environnement et qui coûtent plus à la société qu'ils ne rapportent, en terme de santé publique et de pollution des sols et des nappes phréatiques.

Notre agriculture en est fortement dépendante avec 90% des usages. Une autre agriculture, comme l'agriculture biologique, n'utilisant pas d'engrais ni de pesticides, valorisant l'agronomie, est possible si les pouvoirs publics la soutiennent et l'encouragent.

Au moment où les pesticides sont au cœur de l'actualité, avec notamment l'interdiction controversée des néonicotinoïdes en 2018, le Grand Dijon a su anticiper la législation.

Dès 2009, de nombreuses communes de l'agglomération ont adhéré à la charte d'entretien communautaire visant à réduire puis à supprimer progressivement l'utilisation des pesticides dans les espaces publics.

Nous avons actuellement plusieurs projets d'agriculture périurbaine.

Celui du domaine de la Cras qui témoigne d'une volonté d'évoluer vers des pratiques agricoles « zéro-phyto ». Cependant, pour y parvenir certaines productions, notamment les cultures de céréales, oléagineux et protéagineux doivent se doter d'objectifs plus ambitieux afin que le projet soit globalement cohérent.

Le développement d'un vignoble, et son appellation « Côte de Dijon » est très bonne initiative pour notre économie et notre rayonnement.

Toutefois, nous devons veiller à protéger les personnes vulnérables situées dans les lieux sensibles à proximité des vignes comme les écoles, les crèches, les maisons de retraite...le mode d'exploitation biologique est ainsi le seul moyen d'exploitation possible.

Considérant la volonté du Grand Dijon de préserver la santé des habitants, de soutenir l'économie locale et de restaurer la biodiversité, le conseil communautaire, réuni en assemblée le 29 septembre souhaite :

- que le Domaine de la Cras et le futur vignoble « Côte de Dijon » soient des locomotives de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire du Grand Dijon ; et que cet objectif soit garanti par des clauses environnementales dans les contrats avec nos partenaires, tel que prévu par la loi.

- que le Grand Dijon, en concertation avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs, accompagne les exploitations du Domaine de la Cras dans une démarche de certification à « Haute Valeur Environnementale » conformément aux nouvelles prescriptions du Ministère de l'Agriculture.

- que la politique agricole et alimentaire du Grand Dijon, en cohérence avec le projet de territoire, favorise l'augmentation des produits biologiques locaux dans la restauration collective. »

*Les élu-es EELV du Grand Dijon*



## OUI AUX VIGNOBLES « CÔTE DE DIJON » MAIS SANS PESTICIDES !

L'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO et la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin ont fait évoluer la politique touristique du Grand Dijon, soucieux de cultiver l'image d'une capitale régionale viticole. C'est pourquoi, la Communauté Urbaine a souhaité reconquérir des parcelles de vignoble dans la perspective de créer une appellation propre : « Côte de Dijon ».

Nous saluons bien entendu cette démarche favorable à la restauration des espaces agricoles en milieu urbain. Ce projet doit cependant s'inscrire dans une politique agricole durable soucieuse de la biodiversité et donc sans pesticides. J'ai ainsi formulé plusieurs remarques et propositions à la lecture de la délibération présentée en Conseil Communautaire (octobre 2016).

En effet, le rapport indique que le vignoble sera cultivé selon les méthodes de l'agriculture biologique et de la biodynamie. Néanmoins, aucune précision n'a été apportée pour garantir ce résultat.

Notre expérience de la gestion du Domaine de la Cras nous incite à être exigeants. Jusqu'à présent, la faiblesse du portage politique et du contrôle de gestion du délégataire, en l'occurrence la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, a abouti à un résultat peu satisfaisant.

En effet, l'exploitation principale est en agriculture conventionnelle. Toutefois, nous ne sommes pas résignés et nous travaillons à l'amélioration du projet : évolution des pratiques, développement des circuits courts-courts et de proximité issus de cultures bio adaptées à un sol pauvre (lentilles) et en lien avec le projet légumerie.

Lors du Bureau Communautaire du 15 décembre, nous avons demandé à retravailler le bail emphytéotique avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. L'objectif est d'intégrer des clauses environnementales, conformément à l'article R.41191 du Code Rural et de la Pêche Maritime, pour que le bail évolue vers un bail rural à clauses environnementales. Nous avons identifié quatre possibilités :

1. La limitation ou l'interdiction des apports en fertilisants ;
2. La limitation ou l'interdiction des produits phytosanitaires ;
3. La conduite de cultures ou d'élevage suivant des cahiers des charges de l'agriculture biologique ;
4. Les pratiques associant agriculture et forêt, notamment l'agroforesterie.

Forts de cette expérience, quand nous avons pris connaissance du projet de vignoble « Côte de Dijon », nous avons aussitôt proposé une méthode de travail pour ne pas essayer les mêmes revers. Elle repose d'une part sur un portage politique et d'autre part, sur un suivi régulier et transparent des missions attribuées au délégataire.

Nous avons pu obtenir la création d'un comité de pilotage (Copil), où je siège avec Patrice Château. J'ai proposé, dans le cadre de ce groupe de travail, les missions prioritaires suivantes :

- l'intégration de clauses environnementales dans le cahier des charges ;
- la demande d'un diagnostic agro-environnemental des projets ;
- la vérification du contenu des baux avant signature entre la Chambre et les exploitants ;

De plus, afin de sécuriser la qualité environnemental du projet, j'ai demandé la rédaction non pas de baux conventionnels mais de baux ruraux à clauses environnementales (BRE), en nous appuyant sur les possibilités offertes par l'article R.411-9-11-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Nous souhaitons intégrer les mêmes dispositions que celles proposées dans le cadre de la révision du bail du Domaine de la Cras.

Si cette approche est une évidence pour les écologistes, ces propositions qui ont fait l'objet d'une intervention en conseil communautaire, ont suscité de vifs débats d'autant que nous présentions, lors de la même session, un vœu\* sur la sortie des pesticides agricoles pour les espaces appartenant au Grand Dijon.

Malgré l'absence de soutien de l' élu en charge du dossier qui, de plus a voulu nous rappeler « que la certification biologique ou environnementales est une contrainte qui fragilise le modèle économique des exploitations », nous suivrons d'autant plus ce projet que le Projet de Territoire du Grand Dijon adopté le 22 décembre privilégie la préservation et la restauration des espaces naturels et agricoles ainsi que les pratiques agricoles vertueuses comme l'agriculture biologique pour protéger la qualité de l'eau.



*Stéphanie MODDE  
Adjointe à l'écologie urbaine et conseillère  
communautaire membre de la commission économie.*



## LABELLISATION APICITÉ : DES PAROLES AUX ACTES

J'ai eu le plaisir de représenter le Maire de Dijon à la cérémonie d'inauguration du label Apicité. La ville de Dijon a été récompensée pour son action exemplaire en faveur de la protection des insectes pollinisateurs, particulièrement grâce au programme « Abeille Sentinelle de l'Environnement » créé en 2013. Concrètement, il se décline à travers cinq actions majeures :

- Un collectif d'apiculteurs locaux (animé par la ville de Dijon, regroupant des associations et des professionnels) qui gère les ruchers et participe activement aux différentes actions de valorisation de l'opération.
- Une fête APIday ! Tous les ans, au Jardin de l'Arquebuse, sont célébrées les journées de l'abeille, sentinelle de l'environnement, en lien avec l'Union nationale de l'apiculture française.
- La récolte de miel : 500 kilos de « Miel de Dijon » ont été récoltés en 2016 avec de bons résultats dans nos analyses. Ce Miel, nous le valorisons en le proposant à la vente au Jardin des Sciences et à l'Office du Tourisme et en l'offrant à la dégustation et en cadeaux lors de manifestations.
- La (ré)introduction de l'abeille en ville : plus de 2 millions d'abeilles citadines dans les parcs, jardins, terrasses d'immeubles et zones périurbaines.
- Une centaine de ruches disséminées sur le territoire.

La labellisation fût l'occasion de rappeler le rôle majeur de l'apiculture et des apiculteurs pour la préservation de la biodiversité. En effet, l'apiculture est devenue, depuis plusieurs années, un véritable lanceur d'alerte sur le niveau de destruction de la biodiversité et les conséquences que fait peser la disparition des pollinisateurs sur les cultures, l'alimentation et l'économie.

L'apiculture est une activité dépendante de l'environnement et des conditions climatiques, et les abeilles et les insectes pollinisateurs sont essentiels à la reproduction des plantes. Or nous le savons tous, les produits phytosanitaires et particulièrement les néonicotinoïdes sont en grande partie responsable de la disparition des abeilles.

J'ai ainsi réaffirmé le soutien de la Ville de Dijon et du Grand Dijon, mobilisés aux côtés des apiculteurs qui défendent une agriculture sans pesticides et demandent l'interdiction franche des néonicotinoïdes, et présenté les mesures en faveur « du zéro-phyto ».

D'une part, Dijon veille au bon état des abeilles en ville, en n'utilisant plus de pesticides pour l'entretien des espaces verts et de la voirie et d'autre part, la Ville privilégie la gestion différenciée avec des méthodes douces comme le fauchage tardif et les prairies mellifères.

De même, le Grand Dijon a adopté un vœu important consacré à la réduction des pesticides agricoles sur le territoire. Dans ce vœu, le Grand Dijon manifeste sa volonté de mettre en œuvre une politique agricole et alimentaire qui contribue au développement d'une agriculture sans pesticides, notamment sur le domaine agricole que nous venons d'acheter, le domaine de la Cras, en soutenant toutes les études de faisabilité économique et agronomique nécessaires à la conversion des exploitations qui utilisent, même partiellement, des substances chimiques.



*Stéphanie MODDE*  
*Adjointe à l'écologie urbaine et conseillère communautaire*





## DIJON, ADHÈRE AU CLUB DES TERRITOIRES UN PLUS BIO

Le Conseil Municipal de novembre a voté l'adhésion de Dijon au Club des Territoires Un plus Bio. Elle traduit notre engagement à faire progresser la part du bio dans les menus de la restauration municipale grâce à la mutualisation et aux retours d'expériences d'autres collectivités et structures compétentes sur le sujet.

Protéger les enfants des effets dévastateurs des perturbateurs endocriniens et les agriculteurs de cancers dû à l'utilisation des pesticides, protéger les sols, préserver la ressource en eau, garantir plus d'emplois dans l'agriculture ... les arguments sont nombreux pour défendre la montée du bio dans la cantine !

Pour autant, s'ils sont utiles, les débats n'ont de sens que s'ils débouchent sur des décisions et des actions bien concrètes. Il s'agit désormais d'apporter des réponses susceptibles de faire évoluer nos modes de production agricoles et nos modes de consommation alimentaires.

Aujourd'hui, je peux l'affirmer : grâce à une patiente détermination, à notre ténacité et de nombreux échanges entre élus, responsables de la ville et partenaires, à Dijon le pas est franchi.

Les objectifs sont affichés, ce sera plus de bio dans les assiettes de la restauration municipale principalement destinée aux scolaires. De l'ordre de 20 % rapidement et davantage ensuite car le changement, une fois qu'il est accepté, entraîne une dynamique positive pour tous, agents de la cuisine centrale, animateurs de la pause méridienne, parents et enfants.

L'adhésion à l'association « Un plus bio » dans ces conditions est emblématique : elle marque l'appartenance à un groupe encore restreint mais particulièrement motivé : on y retrouve les communes de Barjac et de Mouans- Sartoux qui ont atteint ou flirtent avec le 100 % de bio. De plus grandes collectivités y siègent également. C'est le cas de Nîmes, Toulouse, Bordeaux ou Paris, des Conseils Départementaux ou Régionaux représentant un bassin de plus de 10 millions d'habitants dont les ambitions et les pratiques sont hautes en dépit de volumes de repas particulièrement importants.

Notre intégration dans cette équipe dynamique est déjà acquise. Les rendez-vous sont d'ores et déjà pris pour des échanges très concrets avec les acteurs de ces territoires engagés, depuis plusieurs années parfois, dans la progression du bio.

Bien sûr, beaucoup reste encore à faire. Vous pouvez compter sur mon engagement et ma détermination d'élus assidu pour obtenir des résultats à la hauteur des attentes des générations futures, d'ici et d'ailleurs, qui veulent se nourrir durablement dans le respect de notre environnement.



*Patrice CHATEAU  
Adjoint EELV au maire de Dijon  
délégué à l'environnement*

Le « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat et Déplacements » (PLUI-HD) du Grand Dijon est une étape déterminante pour les quinze années à venir.

Il va mettre en œuvre les orientations stratégiques définies dans le projet de territoire. Déplacements, emploi, développement économique, habitat, et environnement sont les grandes thématiques de ce projet qui concernent notre vie quotidienne et nos modes de vie dans la future Métropole.

Pour les écologistes, l'enjeu est de construire une Métropole résiliente face au changement climatique à l'horizon 2030. Cette approche guidera notre action municipale et communautaire jusqu'en 2019, date de l'approbation du PLUI-HD, comme nous l'avons fait pour le projet de territoire.

Ce document unique harmonisera les PLU des 24 communes avec le Plan Local de l'Habitat et le Plan de Déplacement Urbain. Il va offrir une réponse commune et cohérente pour créer une Métropole des courtes distances, plus sobre et liant les communes de façon plus solidaire.

Les équipements et les logements seront construits là où sont les besoins, permettant ainsi de lutter contre l'étalement urbain. Les pistes cyclables et cheminements piétons seront réalisés sur la totalité du parcours et la voirie sera organisée afin de mieux partager l'espace et de tendre vers une Métropole apaisée.

Le processus d'élaboration débute avec la phase de diagnostic. Nous avons d'ores et déjà défini des axes forts à développer au moment du débat consacré au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il s'agit de construire une Métropole du « bien-vivre et du bien-être » qui intègre la santé et la gestion des risques dans les projets. Améliorer la qualité du cadre de vie c'est aussi limiter les nuisances atmosphériques et sonores ainsi que les expositions aux risques naturels.

C'est pourquoi, la végétalisation doit dépasser le statut d'ornement et être un espace central de la qualité de vie puisqu'elle favorise la lutte contre la pollution de l'air et contre les îlots de chaleur urbain. Bien évidemment, nous ne nous limiterons pas à préserver les arbres, les parcs et jardins. La protection de ces espaces doit faire émerger la création d'une trame verte. Nous veillerons à ce que l'utile densification de la Métropole, favorisant l'accès au logement pour tous et la préservation du foncier, ne soit pas au détriment des espaces verts, boisés et agricoles et notamment qu'un coefficient de végétalisation en trois dimensions soit intégré dans les constructions.

La préservation des espaces agricoles est essentielle pour tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire. Pour cela, il est nécessaire de promouvoir une ceinture maraîchère et de développer des circuits courts et de proximité pour commercialiser les productions. Enfin, les productions agricoles, sans pesticides et biologiques, garantiront la qualité de l'eau et la préservation de la ressource en lien avec les vœux que nous avons fait adopter à Dijon et au Grand Dijon.

Si le PLUI-HD a pour objectif de répondre au besoin de logement, il est doit aussi prendre en compte la qualité du bâti. Ainsi, la rénovation et la construction devront favoriser les économies d'énergie, veiller à la qualité des matériaux utilisés en privilégiant des matériaux issus de fibres végétales, recyclables et recyclés et éviter les malfaçons.

C'est aussi construire une Métropole avec le partage de l'espace public apaisé qui généralise les zones 30, qui assure de réelles continuités cyclables et piétonnes et une offre de stationnement à proximité des aires de transports en commun et des aires de voitures pour l'autopartage et le covoiturage.

Enfin, la Métropole doit favoriser le lien social en créant des espaces destinés aux pratiques récréatives et aux rencontres. L'habitat peut également participer à l'émergence de nouvelles formes de solidarité et de sociabilité. C'est le cas pour la colocation intergénérationnelle, les projets d'habitat participatif entre plusieurs ménages. La qualité du lien social est également favorisée par la qualité de l'offre de transports publics et de services alternatifs à la voiture comme les services vélo sur l'ensemble de l'agglomération (location, entretien, équipements, vélo-stations...).

Pour mieux répondre aux attentes et aux aspirations communes des habitants et mieux cibler les modes de vie, le Grand Dijon a fait le choix d'une concertation continue tout au long de l'élaboration du projet. Concrètement, la concertation va se traduire par l'organisation de réunions publiques d'information, d'ateliers-débats avec les acteurs économiques, les associations et les commissions de quartier ainsi que l'ouverture d'un site participatif\*.

L'ambition écologiste d'un projet partagé dépasse la bonne connaissance des modes de vie. En effet, le PLUI-HD doit être le fruit des échanges et des propositions qui résulteront des différents niveaux de la concertation : ceux des habitants de la Métropole, des élus locaux et des services porteurs de l'expertise professionnelle.

### **Pourquoi un site participatif ?**

\* <http://www.plui.grand-dijon.fr/>

- Donner les moyens de comprendre ce processus
- Offrir un accès simple et pratique aux contenus et documents
- Apporter les clés de lecture et de compréhension nécessaires pour appréhender les enjeux liés à l'élaboration d'un PLUi-HD à l'échelle intercommunale
- Ecouter et recueillir les témoignages de tous sur la façon dont le territoire est vécu afin d'enrichir la réflexion sur le projet d'aménagement
- Donner un avis



## Calendrier d'élaboration et de concertation du PLUI-HD

- 2017- Diagnostic et PADD
- 2018- Règlements
- 2019- Enquête publique avant approbation



*Catherine HERVIEU, Vice-Présidente du Grand Dijon*



## MOBILITÉS ACTIVES: CONFORTER LES AVANCÉES, RÉPONDRE AUX ATTENTES, AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET DU CADRE DE VIE

Le Grand Dijon a engagé, il y a quelques mois, une enquête *Ménages-Déplacements* ambitieuse permettant à la fois de faire un bilan d'étape du Plan de déplacement Urbain (PDU) 2012-2020, d'ouvrir des perspectives et de tenir compte des changements institutionnels (passage en Communauté Urbaine avec le transfert de la compétence Voirie des communes au Grand Dijon). L'enquête a concerné plus de 5000 personnes réparties sur le Grand-Dijon et sa première couronne soit 113 communes.

Elle permet d'avoir une connaissance fine des attentes et des besoins des personnes vivant sur cette aire urbaine en matière de mobilités pour améliorer l'ensemble des dispositifs tout en prenant en compte la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution du bruit, permettant ainsi d'améliorer le cadre de vie des mêmes habitants.

Selon les premiers résultats, le Grand Dijon est bien positionné au niveau national pour l'ensemble des parts modales alternatives à la voiture individuelle. Ainsi, elles sont à plus de 46% avec une part très importante de 30% pour la marche, de 13% pour les transports en commun et de 3% pour le vélo. Cette situation conforte ainsi un positionnement satisfaisant au niveau national. La référence étant la Communauté Urbaine de Strasbourg, leader depuis plus de 30 ans, avec 33% pour la marche, 12% pour les transports en commun et 8% pour le vélo.

Dans les quartiers Politiques de la Ville, les parts modales alternatives à la voiture solo présentent un total encore plus important avec 41% pour la marche, 16% pour les transports en commun et 1% pour le vélo.

Ces résultats sont d'autant plus encourageants qu'ils sont confirmés par le fait que seuls 18% des personnes interrogées sont convaincues qu'« en ville, on est obligé d'utiliser la voiture », 66% pensent que « le vélo en ville, c'est l'avenir » et 69% disent qu'« il faut continuer à développer les transports en commun même si pour cela on est obligé de gêner les automobilistes ».

Le résultat sur la part modale vélo demande à être affiné en regard de l'enquête Ménages-Déplacements de 2009 (en prenant en compte les différences méthodologiques), des comptages vélo bisannuels organisés par le Grand Dijon, l'augmentation des vélocistes et des services vélos sur l'agglomération, la demande toujours dynamique de poses d'arceaux vélo sur l'ensemble du territoire, l'augmentation du nombre d'abonnés à Divia Vélo... autant de données qui sont régulièrement mises à jour par l'Observatoire des Mobilités Actives mis en place depuis 2008.

De plus, ces premiers résultats tendent à montrer que les habitants sont plus prêts que ce qu'imaginent les décideurs au changement de comportements pour peu que les services qui le permettent soient mis en place. Sur le Grand Dijon, cela signifie qu'il faut :

- renforcer le réseau Divia dont la qualité est reconnue
- valoriser la marche avec différents cheminements piétons et amélioration des trottoirs
- mettre en place le nouveau schéma cyclable d'agglomération avec toutes les continuités à



- partir des aménagements existants sur l'ensemble des communes
- libérer l'espace public pour favoriser toutes ces pratiques
- faire de grandes campagnes de communication incitatives

Par ailleurs, ces premiers éléments de l'EMD (Enquête Ménages-Déplacements) sont à mettre au regard des épisodes de dégradation de la qualité de l'air que nous avons traversé en décembre et en ce début d'année. Ces épisodes sont directement liés aux pollutions dont les transports (fret routier, voitures...) sont responsables à hauteur de 30 à 35%. Ils génèrent la mort prématurée chaque année de plus 40 000 personnes en France, de 467 000 personnes dans les 41 pays de l'Europe continentale. Comme le nuage de Tchernobyl, les nuages de pollution se fichent des frontières. Beaucoup de grandes métropoles mondiales, à l'instar de Paris, organisent la mutation des mobilités sur leur territoire pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en lien avec la rénovation énergétique du bâti et le recours aux énergies renouvelables.

Le Grand Dijon n'a pas été épargné par la dégradation de la qualité de l'air. La prise en compte des enjeux sanitaires d'une part, la prise en compte des déclarations des enquêtés d'autre part sont autant de vecteurs pour conforter les mobilités actives par le Grand Dijon que j'ai fait acter dans *le Projet de Territoire adopté le 22 décembre* (voir article page 3) avec, entre autre, la création d'un service unique de mobilité sur le territoire, la mise en œuvre du schéma directeur des mobilités actives, l'aménagement des zones 30 ou de rencontre.

Face à l'asphyxie qui menace à cause du tout voiture solo et du fret routier, mon action au Grand Dijon est de contribuer à l'amélioration à tout niveau grâce, entre autres, aux mobilités actives.

Pour télécharger le plan vélo du Grand Dijon 2016, [http://www.grand-dijon.fr/onlinemedia/Upload/Plan-velo\\_DIJON\\_VELO\\_2016.pdf](http://www.grand-dijon.fr/onlinemedia/Upload/Plan-velo_DIJON_VELO_2016.pdf)



*Catherine Hervieu  
Conseillère municipale de Dijon  
Vice-présidente du Grand Dijon, Mobilités actives, Air, Bruit, Milieux aquatiques*





## UNE TARIFICATION DE L'EAU PLUS JUSTE ET PLUS ÉCOLOGIQUE : LE GRAND DIJON EXPÉRIMENTE LA TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU

L'eau, ce bien commun de l'humanité, est une ressource rare et vitale qui doit être accessible à tous, (*"Toute personne a le droit de disposer d'une quantité d'eau suffisante pour satisfaire à ses besoins essentiels"*, *Charte Européenne de l'eau*, 2001). Notre responsabilité d'élu/es écologistes est donc de répondre à un double enjeu : veiller à ce que tous les usagers aient un accès à l'eau, quelque soit leur revenu, leur statut, tout en maîtrisant les consommations, voire en les baissant, afin de préserver la ressource.

C'est dans cette perspective que le Grand Dijon a souhaité renforcer sa politique d'accès à l'eau. Le Grand Dijon a été retenu, par décret gouvernemental, pour participer à l'expérimentation sur la tarification sociale de l'eau possible grâce à la Loi Brottes.

Avec cette expérimentation, le Grand Dijon a souhaité améliorer l'efficacité de son dispositif de soutien précédemment fondé sur des chèques eau. Dorénavant, pour éviter toutes démarches administratives aux particuliers et permettre à tous ceux qui en ont besoin d'en profiter, les dijonnais bénéficiaires des minima sociaux se **verront automatiquement attribuer leurs 10 premiers m<sup>3</sup> d'eau gratuitement**. Ces personnes bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé (AAH) ou du minimum vieillesse verront leur facture d'eau baisser de 26 € par an. Dans le cas où ils habitent un logement collectif où l'eau est facturée via les charges, ils bénéficieront d'une diminution de 26€ de leurs charges grâce à des conventions entre le Grand Dijon et les bailleurs. Ce dispositif débutera en janvier 2017 et s'achèvera en mars 2018, date limite fixée par la loi pour l'expérimentation sur la tarification sociale de l'eau.

Le Grand Dijon a aussi souhaité accompagner ces personnes pour les aider à réaliser des économies sur toutes leurs consommations de fluides (eau, énergies) à travers le dispositif « Bien vivre dans son logement ». Concrètement, les médiateurs de l'association Pimms leur proposeront 4 visites à domicile : la première pour identifier les caractéristiques du logement et les habitudes du foyer ; la deuxième pour leur proposer des écogestes et des réductions de consommation adaptées à leur situation ; la troisième pour affiner et soutenir ces écogestes ; la quatrième pour faire le bilan. Les économies réalisées avec cet accompagnement sont évaluées à 80 € par an. Afin de ne pas stigmatiser les personnes aux minima sociaux, les visites à domicile s'effectueront sur la totalité du bâtiment ciblé sans distinction de ressources.

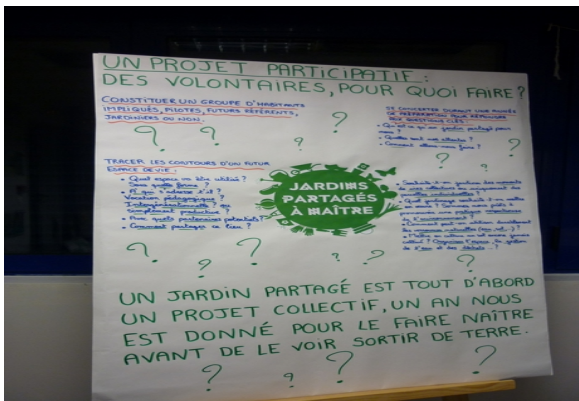
Toutes ces actions seront financées grâce à la renégociation des contrats d'eau et d'assainissement de Dijon et Plombières menée en 2011, c'est-à-dire sans augmentation de prix pour les autres usagers. Ainsi, grâce à cet accompagnement et à la gratuité des 10 premiers m<sup>3</sup> d'eau, c'est une **économie de plus de 100 € par an** qui devrait être réalisée par ces foyers.

Par ailleurs, ces foyers bénéficieront aussi, comme tous les autres foyers de Dijon, Plombières, Corcelles-les-Monts et Flavignerot d'une réduction sur les 50 premiers m<sup>3</sup> d'eau

consommés sachant que la consommation annuelle d'un foyer est estimée à 120 m<sup>3</sup>. En effet, le Grand Dijon a décidé d'instaurer une tarification progressive pour inciter chacun à la sobriété dans sa consommation d'eau de façon à préserver la ressource en eau. Ainsi, les 50 premiers m<sup>3</sup> vous coûteront moins cher que les suivants.



*Frédéric Faverjon, Vice-Président du Grand Dijon  
à l'eau et l'assainissement*



## «JARDIN PARTAGÉ DE LA VAPEUR », UN VÉRITABLE EXERCICE D'ÉCOCITOYENNETÉ.

Dans le cadre de ma délégation de conseillère municipale déléguée à la démocratie locale et de coprésidente de la commission de quartier Varennes-Toison d'Or-Joffre, je suis le projet de « jardin partagé » de la Vapeur (salle de musiques actuellement en travaux), depuis sa naissance.

C'est un projet dans le cadre des budgets participatifs 2016 et intégré à la rénovation des locaux de la Vapeur. Sa création participe à la transformation écologique et urbaine du quartier, mais, son ambition va bien au-delà. En effet, il sera aussi le fruit de la coopération entre les professionnels de la Vapeur et de l'Espace Baudelaire, l'Association Arborescence, le service des espaces verts de la Ville de Dijon et les habitants du quartier qui décideront ensemble de la manière de le concevoir et de l'aménager.

Le jardin sera opérationnel fin 2017, début 2018, à la fin des travaux de rénovation de la Vapeur. Dans cette perspective, j'ai initié une réunion de travail le mardi 6 décembre 2016, afin de définir les orientations et le contenu du projet et une méthodologie de travail.

Le succès de cette réunion, qui a rassemblé une trentaine de participants venus d'horizons divers : habitants, jardiniers expérimentés, associations environnementales, service de la Ville, témoigne de l'aspiration des citoyens à se retrouver autour de projets de jardins partagés. La démocratie participative fédère ainsi toutes les bonnes volontés et accompagne les habitants vers des comportements écocitoyens.

Stéphanie Modde, en tant qu'adjointe à l'écologie urbaine, était également présente. Elle a pu faire un état des lieux des jardins partagés existants et témoigner, suite au retour d'expériences, des motivations conduisant à leur développement: aventure humaine, production de sa propre nourriture, rencontres, partage de moments de convivialité.

La diversité des participants et le développement important des jardins partagés à Dijon a été l'occasion, pour moi, d'imaginer cette réunion comme une étape vers la constitution d'un réseau de ces jardins visant à renforcer la dynamique et la pérennité des projets et qui se fera bien sûr en lien avec la délégation à l'écologie urbaine de Stéphanie Modde. Concrètement, afin de bénéficier des pratiques existantes et de tisser des liens entre les jardiniers des jardins partagés de Dijon, j'ai proposé à la commission de quartier d'organiser des visites de ces jardins partagés au printemps (quartiers des Bourroches, de Montchapet, d'Université, etc.).

Au delà du jardin partagé, les participants ont exprimé leur désir d'aller vers un projet écologiquement encore plus ambitieux. En effet, si l'installation de composteurs partagés est

apparue comme une évidence pour gérer les déchets verts, ils ont demandé aussi la création d'un verger à l'intérieur du jardin et éventuellement celle d'un poulailler.

En accompagnant les aspirations des habitants vers plus de nature en ville, et en suscitant les initiatives, nous permettons aux habitants d'être acteurs de leurs quartiers et écocitoyens.



*Sandrine Hily*  
*Conseillère municipale déléguée à la démocratie locale*



## PLUS D'ÉQUITÉ DANS LES LOYERS ACQUITTÉS PAR LES CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal de Dijon du 21 novembre 2016 a voté une augmentation des loyers demandés aux clubs sportifs professionnels occupant le Palais des Sports de Dijon et la patinoire suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Concrètement, la redevance du Dijon Bourgogne Handball (DBHB) sera multipliée par 23 entre la saison 2015/16 et la saison 2018/19, celle de la JDA Dijon Basket sera multipliée par plus de 21, celle du Cercle Dijon Bourgogne (CDB) par 26, et celle du Stade Dijonnais par 15.

Nous nous réjouissons que nos prises de positions, pointant les montants dérisoires versés par les clubs sportifs professionnels à la Ville, soient confirmées par la Chambre Régionale des Comptes.

Comme bien souvent, les élu-es EELV sont précurseurs et l'histoire leur donne raison a posteriori, comme en témoigne le rapport de la Cour des Comptes qui en février 2015 conclut à un modèle économique défaillant des aéroports Dijon Bourgogne et de Dôle.

Depuis plusieurs années, les élu-es EELV estiment en effet que, conformément à la loi, les redevances doivent être en rapport avec le service rendu par la collectivité aux clubs sportifs professionnels. Cette question doit ainsi être gérée de façon rigoureuse.

Les salaires souvent mirobolants des sportifs professionnels ne doivent pas être financés par des deniers publics en utilisant des dispositions non conformes à la loi. Nous considérons, au contraire, que les efforts de gestion doivent favoriser le sport amateur. En effet, le sport amateur est un bien meilleur vecteur que le sport professionnel pour promouvoir la pratique sportive gage de forme physique, de fair-play et d'esprit d'équipe.

Malgré ces augmentations qui peuvent sembler vertigineuses, les redevances demandées restent favorables aux clubs professionnels. En effet, les loyers demandés pour les sièges administratifs des clubs sont de 60 € HT/m<sup>2</sup>/an.

Ce tarif reste notoirement inférieur à la moyenne actuelle des offres de location de bureaux qui s'élève en moyenne à 122 € HT HC/m<sup>2</sup>/an. **Le tarif réel du marché est donc plus du double.** Nous avons calculé cette moyenne à partir de 52 offres de locations de bureaux sur Dijon et sa proche périphérie. L'offre la plus faible trouvée sur le marché est de 75 HT/m<sup>2</sup>/an : les prix de la ville défient toute concurrence tout en permettant également aux clubs d'être à proximité de leurs joueurs.

Nous considérons que les efforts doivent être équitablement répartis afin que les contribuables ne financent pas seuls l'accès des clubs sportifs professionnels aux équipements de la Ville.



*Frédéric FAVERJON  
Vice-Président au Grand Dijon  
Conseiller Municipal*



## LE COMPTEUR LINKY, UN OUTIL POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ?

BILAN DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 14 NOVEMBRE 2016

Depuis un an, le groupe EELV s'est emparé de la question des compteurs LINKY. Les inquiétudes et la contestation que le déploiement génère nous ont conduit à faire un travail de recherche, à rencontrer certains acteurs comme l'ADEME, ENEDIS. Nous nous sommes aussi interrogés sur l'efficacité du compteur dans le dispositif de la transition énergétique (voir notre article dans la lettre d'information n°5).

Force est de constater que l'absence de communication de la part des pouvoirs publics et d'ENEDIS avant le déploiement massif, a contribué à alimenter l'exaspération de certains citoyens qui considèrent le Linky comme un objet inutile, dangereux et imposé.

Alors que les promoteurs du projet se dérobent, nous avons estimé qu'il était de notre responsabilité, en tant qu'élus locaux de proximité, de répondre à cette demande de transparence.

Nous avons alors organisé en lien avec le Grand Dijon une réunion publique.

Nous avons voulu apporter plus d'informations, de façon factuelle, sur les caractéristiques du compteur (technicité, modèle économique), nous interroger sur son utilité ou non pour l'utilisateur et pour la transition énergétique, sans oublier de soulever les interrogations sur les enjeux sanitaires et la protection des données personnelles.

Nous avons rappelé que le déploiement du compteur Linky est issu de la Directive européenne 2009/72 qui prévoit l'équipement de 80% des foyers. En France, cela s'est traduit dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) avec le déploiement de 35 millions de compteurs d'ici 2021. Nous avons insisté sur le contexte de la lutte contre le changement climatique et les engagements, certes d'intention, pris lors de l'Accord de Paris sur le Climat en 2015 qui passe par la décarbonation massive à tous les niveaux.

Nous avons alors insisté sur la transition énergétique puisque le modèle énergétique écologiste, 100 % renouvelables, intègre les compteurs communicants, dû en particulier à la difficulté de stocker l'électricité ainsi que la nécessité de gérer l'intermittence de la production d'électricité issues des renouvelables.

Or actuellement, le compteur en l'état n'optimise pas tout son potentiel. C'est un compteur à sens unique où l'utilisateur n'est pas en mesure de piloter sa consommation d'énergie en temps réel. Sans accompagnement et sensibilisation aux économies d'énergie des particuliers, le compteur ne s'avère pas spécifiquement utile. Néanmoins, il est intéressant pour le développement des énergies renouvelables puisqu'il permettra de mieux adapter la consommation à la production d'énergie, indispensable pour la production locale d'électricité (selon l'avis de l'ADEME) si tant est que la France s'y engage résolument.

L'Allemagne est souvent citée comme contre-exemple de l'installation du Linky : or le réseau électrique allemand est très décentralisé contrairement à celui de la France qui a déployé massivement le recours au nucléaire. Elle compte également plusieurs milliers de distributeurs de l'électricité alors que la France n'en possède qu'un, ENEDIS. Pour l'Allemagne, l'équilibre

économique du déploiement n'était viable que pour des points de livraison de plus de 6000kW.h/an (pour ne prendre que cet exemple européen). Or ceux-ci ne sont pas majoritaires (du fait de la décentralisation) contrairement à la France.

Nous avons également abordé la question du modèle économique qui repose sur un investissement brut de 5 milliards d'euros comprenant l'achat du matériel, le développement du système d'information et le pilotage du programme. Le financement repose sur les gains apportés : diminution des pertes, lutte contre la fraude et les vols d'électricité, suppression de la relève physique. Il ne prévoit pas la sensibilisation aux économies d'énergie, ce qui fragilise l'acceptation du compteur.

En résumé, le dispositif représente un gain pour les fournisseurs d'électricité car ils pourront gérer plus précisément leur production et inciter les consommateurs à déplacer certaines de leurs consommations sur des créneaux horaires moins sollicités, plus finement qu'actuellement. Le dispositif représente un gain pour ENEDIS qui réalisera des économies à terme, en particulier avec la suppression de la relève physique. Le dispositif peut représenter un gain pour le particulier si il bénéficie d'offres plus avantageuses de son fournisseur d'électricité. Néanmoins, la démarche envers le consommateur n'est pas aboutie car le consommateur n'est pas incité à réaliser des économies d'énergie et rien n'est prévu pour l'aider à s'approprier cet outil.

Les participants ont surtout exprimé de fortes inquiétudes sur les enjeux liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques et à la protection des données.

La référence aux études effectuées en laboratoire (mai-septembre 2016) et réalisées par l'Agence Nationale des Fréquences n'a pas atténué les craintes. Pourtant, elles montrent qu'à proximité immédiate du compteur (20 cm), les niveaux de champs électromagnétiques sont substantiellement plus faibles que les valeurs-limites réglementaires et qu'ils décroissent très rapidement avec la distance.

Par ailleurs, nous avons bien évidemment reconnu la nécessité de prendre en compte la souffrance des personnes électrosensibles qui doivent être dispensées de l'installation des compteurs.

Les résultats d'une autre étude de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail (Anses), évaluant l'exposition de la population aux compteurs ont été publiés le 15 décembre 2016\*. Cette étude conclue à un rayonnement très faible. A proximité du compteur, il est de 0,03 microtesla ( $\mu$ T, unité de mesure de la densité de flux magnétique), soit 200 fois moins que la valeur limite d'exposition.

Concernant les données personnelles, celles-ci appartiennent à l'utilisateur et sont sécurisées par un triple cryptage. Elles représentent potentiellement un grand marché. Elles pourront être utilisées par les fournisseurs (et non ENEDIS) pour proposer des offres tarifaires avantageuses. Elles appartiennent stricto-sensu à l'utilisateur qui a le droit de refuser leur communication. Et d'une façon générale, la protection des données personnelles réclame une vigilance systématique et sans fin de la part des citoyens et des associations de protections des libertés individuelles.

Enfin, si nous valorisons et défendons la saine confrontation d'idées participant à l'exercice démocratique, nous nous interrogeons sur la conception de cet exercice par certains participants. En effet, l'absence d'écoute, l'agressivité verbale et la monopolisation de la parole par certains ont empêché plusieurs participants de s'exprimer d'une part, et n'ont pas contribué à la qualité du débat et à la construction d'une réflexion commune et partagée sur le fond.

Pour autant, le débat et le partage d'information sur le Linky et les autres compteurs communicants doit se poursuivre : leur déploiement s'appuyant sur l'efficacité énergétique et la nouvelle économie numérique doit se faire en lien avec les citoyens et non pas malgré eux, ce qu'ENEDIS doit rappeler à ses sous-traitants pouvant avoir parfois des discours abusifs. (Nous avons, pour notre part, alerté sur ce problème).



Nous continuons donc notre veille active sur les compteurs communicants et leur pertinence pour une réelle transition énergétique au service de la lutte contre le changement climatique.

- Pour télécharger l'étude de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/compteurs-communicants-des-risques-sanitaires-peu-probables>



*Catherine Hervieu*  
*Conseillère municipale de Dijon*  
*Vice-présidente du Grand Dijon*



*Frédéric Faverjon*  
*Conseiller municipal de Dijon*  
*Vice-président du Grand Dijon*



## ETUDE DU GRAND DIJON SUR LA LA TARIFICATION INCITATIVE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La mise en place d'une tarification incitative pour améliorer la qualité du tri des déchets et mieux maîtriser nos dépenses était une des **propositions phare des candidats Europe Ecologie Les Verts aux municipales de 2014** sur la liste de rassemblement conduite par François Rebsamen. En effet, imaginez que nos factures d'eau ou d'électricité ne soient pas liées à la quantité consommée, mais seulement à un forfait indépendant de la consommation. Il s'en suivrait un gaspillage notoire d'eau ou d'électricité préjudiciable à l'environnement et à la collectivité. C'est pourtant encore le cas pour la gestion des déchets de très nombreuses communes en France où la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est assise sur la taxe foncière.

Comme pour l'eau ou l'électricité, de façon à développer une dynamique vertueuse, une tarification incitative permet de mieux responsabiliser les citoyens. Elle pourrait comprendre une part fixe et une part variable liée à la quantité de déchets résiduels produit (poubelle grise). Les ménages sont ainsi incités à diminuer le volume de cette poubelle grise en triant davantage et en réduisant leurs déchets résiduels.

Suite à la demande des élu-es EELV, les coûts réels par filière ont été calculés pour les déchets du Grand Dijon en utilisant des outils de l'ADEME<sup>1</sup>. Il s'avère que le coût à la tonne des déchets résiduels incinérés (poubelle grise) est largement supérieur au coût de collecte et de recyclage des déchets triés (poubelle jaune) grâce à la revente des matériaux. Par exemple en 2013 pour le Grand Dijon, le coût (collecte et traitement) pour l'**incinération était de 152 € / tonne** tandis qu'il n'était que **52 € / tonnes pour les déchets triés**<sup>2</sup>. La tarification incitative, en incitant à trier davantage, devrait donc permettre une limitation des coûts pour les particuliers habitant le Grand Dijon. De plus elle incite au recyclage plutôt qu'à l'incinération des déchets induisant une destruction de la matière : elle est donc aussi plus écologique.

La position des élu-es EELV est aussi confortée par un récent avis de l'ADEME (novembre 2016) qui estime que "*la Tarification Incitative est un levier très puissant et sans équivalent pour faire évoluer les comportements des usagers (ménages, entreprises...) et ainsi réduire les déchets résiduels collectés, améliorer la valorisation et maîtriser voir baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale. Les impacts négatifs qui peuvent se manifester (dégradation éventuelle de la qualité du tri, incivilité, impayés) ne viennent pas contrebalancer les effets positifs. La satisfaction des usagers conforte la position favorable de l'ADEME : En effet des enquêtes réalisées sur des territoires passées à la Tarification Incitative font état de 63% à 70% d'usagers favorables à cette pratique. Ce taux montre une adhésion élevée, comparée à d'autres mesures de type économique ou fiscale*"<sup>3</sup>.

Nous regrettons, il y a un an, que le Grand Dijon n'ait pas décidé de réaliser une étude d'impact de la mise en place d'une tarification incitative<sup>4</sup>. Notre persévérance à porter ce dossier est aujourd'hui récompensée. En effet, **une étude sur la mise en place d'une tarification incitative sera incluse dans les actions du projet "Zéro Gaspillage, Zéro Déchets"**. La communauté urbaine du Grand Dijon a été retenue dans le cadre de cet appel à projet "Zéro Gaspillage, Zéro Déchets" lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Les

1 Voir lettre n°4 des élus EELV de l'agglomération dijonnaise en page 22 (janvier 2016)

2 <http://www.grand-dijon.fr/onlineMedia/Upload/RapportAnnuel-Dechets2014.pdf> pages 116 à 121

3 La tarification incitative du service public de prévention et de gestion des déchets, Les avis de l'ADEME, Novembre 2016

4 Voir lettre n°4 des élus EELV de l'agglomération dijonnaise en page 22 (janvier 2016)

multiples actions prévues portent d'une part sur les acteurs économiques pour les sensibiliser et les accompagner dans l'initiation et la mise en œuvre de démarche d'éco-conception, d'économie de la fonctionnalité, d'écologie industrielle et territoriale... Les actions viseront aussi d'autre part les consommateurs pour favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation, l'éco-consommation et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une tarification incitative permettrait alors d'accentuer l'évitement de nombreux déchets en utilisant les multiples circuits alternatifs de recyclage ou réemploi en place ou à créer. L'ADEME soutiendra le Grand Dijon pour toutes ces actions à hauteur de 270 000 € à laquelle pourra se rajouter 180 000 € en fonction des résultats obtenus.

Les élu-es Europe Ecologie Les Verts se réjouissent que le Grand Dijon s'oriente vers les outils qu'ils promeuvent permettant une **gestion à la fois plus écologique et plus économique** des déchets.



*Frédéric Faverjon*  
*Vice-président du Grand Dijon*



**POUR SAUVER  
LE CLIMAT**

**NI TAFTA  
NI CETA**

## **Vigilance des élu-es EELV de Dijon et du Conseil Départemental sur les traités transatlantiques : vœu CETA**

*Le CETA, projet de traité entre l'Union européenne et le Canada, mobilise les européens face à ce qu'il porte : incompatibilité avec l'accord de Paris sur le climat, baisse des normes sanitaires et environnementales, remise en cause des services publics nationaux et locaux, perte de souveraineté des Etats et des collectivités.*

*Les élu-es EELV se sont mobilisé-es, comme pour le TAFTA (voir les vœux adoptés le 30 juin 2014 et le 19 juin 2015) pour alerter sur les conséquences du CETA quant aux engagements forts pris par la ville de Dijon notamment pour la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin et la politique énergétique de la ville qui priorise le recours aux énergies renouvelables. De même qu'au niveau du département, Sandrine Hily a pu ainsi relayer, entre autre, l'inquiétude des agriculteurs quant aux conséquences du CETA.*

*Avec ces vœux, nous avons également tenu à souligner le manque de transparence dans les négociations, ce qui pose un réel problème démocratique.*

### **Les élu-es municipaux de Dijon, réunis en Conseil Municipal le 21 novembre 2016, ont adopté à l'unanimité moins 4 abstentions un vœu relatif au CETA à l'initiative du groupe EELV.**

« Le 30 juin 2014, le Conseil Municipal de Dijon a voté un vœu demandant la transparence des discussions concernant le traité de libre échange TAFTA, ainsi que le retrait de tribunaux privés qui menacent la souveraineté démocratique des États. La mobilisation des 3,4 millions de citoyens européens et des 2000 collectivités locales dont Dijon, ont contribué au débat qui a abouti à la suspension des négociations du traité transatlantique avec les Etats-Unis.

Aujourd'hui, le CETA, est en débat entre l'Union Européenne et le Canada. Bien que ralenti par les amendements du Parlement wallon, l'Union Européenne a voté le principe du CETA le 30 octobre, ce qui constitue une 1ère étape. La ratification du CETA par le Parlement Européen ouvre la voie à une mise en application partielle avant qu'il ne soit soumis aux 38 parlements nationaux et régionaux de l'Union Européenne. Malgré les quelques avancées obtenues par la Belgique, la nomination des juges européens des tribunaux privés par les États membres demeure source d'inquiétudes.

De plus, des interrogations demeurent sur la compatibilité du CETA avec l'accord de Paris sur le Climat dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C en 2100, notamment compte-tenu du caractère non contraignant des chapitres consacrés à l'environnement. En dépit de la position adoptée par la France, opposée aux gaz de schiste, des craintes existent relatives à l'impact de la libéralisation du secteur de l'énergie et des investissements qu'elle pourrait entraîner dans les énergies fossiles. Selon la Ministre de l'Écologie, le CETA devrait en effet être révisé afin d'intégrer les dispositions de l'accord de Paris, en tant que

boussole des politiques nationales, européennes et internationales de la lutte contre le changement climatique.

Alors que les politiques menées par la Ville et le Grand Dijon en faveur de la solidarité, de la transition écologique, de la démocratie locale, de la santé pour tous grâce à des services publics de qualité contribuent au vivre-ensemble et participent à l'attractivité de la future Métropole, notamment avec le projet de la Cité de la Gastronomie et du Vin, le CETA continue à susciter des inquiétudes qu'il faudra lever. En particulier, le CETA doit préserver les capacités des collectivités à agir dans l'intérêt local, notamment par leur politique d'achat public.

Considérant que la Ville de Dijon est déterminée à agir au sein du Grand Dijon en faveur de la satisfaction des besoins des dijonnais, des emplois locaux, de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique, de la valorisation des Climats de Bourgogne, et de tendre vers l'autosuffisance alimentaire du territoire :

Le Conseil Municipal de Dijon réuni le 21 novembre 2016 souhaite l'organisation d'un débat national fondé sur une étude d'impacts économiques, sociaux et environnementaux du CETA pour la France, avant le débat parlementaire. »

**A l'initiative de Sandrine Hily, le groupe des Forces de Progrès a déposé un vœu relatif au CETA qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil départemental de Côte-d'Or le 12 décembre 2016.**

« Le 19 juin 2015, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a voté à l'unanimité un vœu concernant le TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement) pour appeler à plus de transparence dans les négociations du traité, à un débat national et au retrait du recours à des tribunaux privés.

Grâce à une forte mobilisation citoyenne et à celle des collectivités territoriales en France, les négociations du traité transatlantique avec les États-Unis sont stoppées. Néanmoins, l'Union Européenne a engagé un accord similaire avec le Canada et utiliser le CETA, en agissant à partir du Canada pour s'affranchir des normes sociales, sanitaires, et environnementales européennes.

Profitant de ce que le CETA n'a pas encore été ratifié par le Parlement européen ( fin janvier 2017) ni par chacun des Parlements nationaux, les Conseillers départementaux de la Côte-d'Or invitent à la plus grande vigilance, notamment dans les domaines suivants :

- dans le domaine agricole, où le CETA pourrait aggraver les effets dévastateurs d'une situation déjà très difficile en entraînant une réduction du nombre d'actifs, provoquant la désertification des campagnes les plus fragiles ;
- dans le domaine de la biodiversité et de l'environnement, car le Canada ne reconnaît pas le principe de précaution et le CETA contient des dispositions contradictoires avec l'Accord de Paris sur le climat (signé lors de la COP21 le 12 décembre 2015). La libéralisation du secteur de l'énergie favoriserait l'exploitation des énergies fossiles et polluantes qui intensifient le réchauffement climatique.

Réviser le CETA, c'est favoriser une démocratie européenne transparente. Ce serait un signe fort pour plus de justice sociale et environnementale, en Europe.

Les élus du Conseil départemental de la Côte-d'Or, réunis en assemblée plénière le lundi 12 décembre 2016, demandent au Gouvernement et aux parlementaires français d'organiser un débat national, fondé sur une étude d'impacts économiques, sociaux, et environnementaux du CETA pour la France. »



### **Nous contacter**

**Groupe des élu/es EELV Mairie de Dijon-14, avenue Jean-Jaurès 21000 Dijon**

**09-61-68-76-95 / 06 71 70 21 27**

***groupe-ecologie-verts@wanadoo.fr- <http://21.eelv.fr/>***

Catherine HERVIEU- [chervieu@ville-dijon.fr](mailto:chervieu@ville-dijon.fr)

Frédéric FAVERJON- [ffaverjon@ville-dijon.fr](mailto:ffaverjon@ville-dijon.fr)

Stéphanie MODDE- [smodde@ville-dijon.fr](mailto:smodde@ville-dijon.fr)

Patrice CHÂTEAU- [pchateau@ville-dijon.fr](mailto:pchateau@ville-dijon.fr)

Sandrine HILY- [shily@ville-dijon.fr](mailto:shily@ville-dijon.fr)

Christine DURNERIN- [cdurnerin@ville-dijon.fr](mailto:cdurnerin@ville-dijon.fr)

Philippe SCHMITT (Mairie de Quetigny) - [ph.schmitt21@wanadoo.fr](mailto:ph.schmitt21@wanadoo.fr)

Jean-François BUIGUES (Mairie de Chenôve)- [jean-françois.buigues@ville-chenove.fr](mailto:jean-françois.buigues@ville-chenove.fr)